



Le réseau
de transport
d'électricité

CREATION DU POSTE DE TRANSFORMATION 400 000 / 63 000 VOLTS OISANS NORD ET RACCORDEMENTS AU RESEAU

SUPPRESSION DE LA LIGNE ELECTRIQUE FROGES VERNEY



PRESENTATION DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

Avril 2018

LE PROJET : UN NOUVEAU POSTE ELECTRIQUE DE TRANSFORMATION

Aujourd'hui, l'énergie hydro-électrique produite dans les Vallées de l'Eau d'Olle et de la Romanche est acheminée vers le bassin grenoblois via un réseau à 63 000 Volts, et en particulier la ligne aérienne Froges-Verney. Cet ouvrage, construit en 1929 et long de 18 km, arrive en fin de vie. Sa reconstruction au cœur du massif de Belledonne nécessiterait des travaux lourds, présentant des impacts majeurs dans un environnement préservé.

C'est pourquoi RTE prévoit de déconstruire la ligne aérienne Froges-Verney et de construire le poste de transformation 400 000/63 000 volts Oisans Nord. Celui-ci permettra le ré-acheminement de l'énergie hydro-électrique vers le bassin grenoblois via la ligne aérienne à 400 000 Volts existante reliant les postes électriques de Champagnier et Vaujany (poste d'évacuation de l'usine hydro-électrique de Grand- Maison).

PAR ANALOGIE AU RESEAU ROUTIER

La présence dans l'aire d'étude de cette ligne à 400 000 volts, véritable autoroute de l'électricité mise en service en 1987, constitue ainsi une opportunité pour le projet : grâce à la création d'un « échangeur » sous¹ la ligne à 400 000 volts (le poste de transformation d'Oisans Nord), elle évite la création d'une nouvelle infrastructure linéaire (nouvelle « nationale » de l'électricité), qui aurait induit des impacts environnementaux globalement plus importants sur le massif de Belledonne et la vallée de l'Eau d'Olle.



Le poste 400 000/63 000 volts de Montagny-les-Lanches au Nord d'Annecy : exemple d'un poste comparable au poste Oisans Nord

Afin de réduire au maximum l'emprise au sol et l'impact sur le paysage de la création du poste de transformation, RTE s'est orienté vers la mise en place d'un poste compact en bâtiments ; il occupe environ 2ha. Par ailleurs, pour minimiser l'impact sur le paysage des raccordements au réseau de transport d'électricité, RTE prévoit d'installer un poste compact situé au plus près possible¹ de la ligne à 400 000 volts. Les raccordements à 63 000 volts seront, quant à eux, réalisés en technique souterraine, suite aux travaux d'ores et déjà engagés pour la mise en souterrain des réseaux aériens à 63 000 volts de la vallée de l'Oisans.

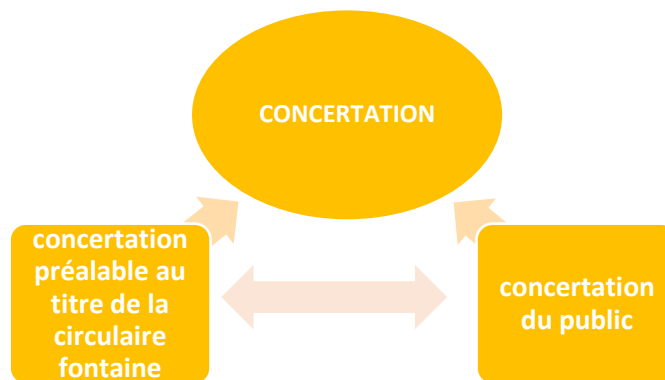
¹ la limite du poste de transformation devra être décalée d'au moins 5 mètres par rapport à l'emprise de la ligne à 400 000 volts, de manière à permettre sa construction sans avoir à mettre hors tension cette ligne pendant la durée des travaux, ligne qui revêt un caractère stratégique vis-vis de l'équilibre production-consommation d'électricité au niveau France (usine de pompage réversible de Grand-Maison, d'une capacité installée de 1800 MW).

Aujourd'hui, RTE réalise les études techniques et environnementales pour identifier la/les localisations possibles du poste de transformation et de ses raccordements au réseau électrique en fonction des contraintes techniques et de celles liées au territoire.

Le début des travaux est envisagé pour 2021 avec une mise en service du poste en 2023. La dépose de la ligne aérienne Froges-Verney s'achèvera en 2024.

LA CONCERTATION AUTOUR DU PROJET : UNE PRIORITE POUR RTE

La concertation autour du projet s'articule suivant deux dispositifs spécifiques, la concertation préalable au titre de la circulaire dite « Fontaine » d'une part, et la concertation du public d'autre part.



La concertation préalable au titre de la circulaire dite « Fontaine »

Les fondements de la concertation sur les projets d'ouvrages électriques reposent sur la circulaire relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité signée, le 9 septembre 2002, par Mme Fontaine, ministre déléguée à l'Industrie

Les objectifs de la concertation préalable sont « de définir, avec les élus et les associations représentatifs des populations concernées, les caractéristiques du projet ainsi que les mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement du projet [et] d'apporter une information de qualité aux populations concernées par le projet ».

Concernant le projet Oisans Nord, la concertation préalable est placée sous l'égide du préfet de l'Isère. Sur la base d'un dossier de justification technico-économique validé par le Ministère de l'Ecologie et de la Transition Solidaire, elle associe les services de l'État, les élus, les associations et le maître d'ouvrage afin de leur présenter :

- le projet (les besoins à satisfaire et la solution retenue),
- la proposition de l'aire d'étude : zone géographique sur laquelle seront implantés le poste et ses raccordements,
- la proposition de fuseau de moindre impact à l'intérieur duquel seront définis l'emplacement du poste et ses raccordements au réseau. Ceux-ci tiendront compte des différentes contraintes et enjeux (économiques, agricoles, environnementaux...),
- les mesures d'insertion environnementales et d'accompagnement du projet.

La délimitation de l'aire d'étude du projet Oisans Nord a été validée en présence des acteurs concernés lors de la réunion plénière du 6 avril en préfecture de l'Isère.

Implantée au nord de la plaine de l'Oisans, l'aire d'étude est limitrophe des territoires des communes d'Allemont, du Bourg d'Oisans et de Livet-et-Gavet, au sein de la Communauté de Communes de l'Oisans.

Le travail sur l'analyse du fuseau de moindre impact se poursuit jusqu'à l'automne 2018, où une nouvelle réunion est programmée en vue de sa validation.

La concertation préalable du public

La concertation du public vient aujourd'hui compléter la procédure de concertation préalable au titre de la circulaire dite "Fontaine".

Nouvellement mise en place par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 et le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017, elle vise à rendre plus transparent le processus d'élaboration des projets, plans et programmes et à garantir l'effectivité de la participation du public.

Cette concertation du public n'est pas obligatoire pour le type d'ouvrage projeté. Cependant, elle a été souhaitée par RTE, dans l'objectif d'intégrer au mieux le projet dans le territoire de la plaine de l'Oisans, au sein de l'aire d'étude.

La concertation du public est organisée par RTE, elle se déroule du 25 avril au 29 mai 2018, durant la phase d'étude du site et du fuseau de moindre impact.

Ses objectifs visent à bénéficier de la connaissance des acteurs du territoire pour :

- améliorer le choix du fuseau de moindre impact au sein de l'aire d'étude,
- proposer des mesures d'insertion environnementale pour faciliter l'intégration du poste de transformation et de ses raccordements,
- mettre en lumière les enjeux locaux durant la « phase travaux ».

Citoyens, acteurs économiques, acteurs associatifs et élus sont ainsi invités à partager leur connaissance du territoire et de ses

usages afin d'éclairer les décisions et de faciliter l'insertion du poste de transformation et de ses raccordements dans l'environnement existant

Adhérent à [la Charte de la participation du public](#) du Ministère de la Transition écologique et solidaire, RTE souhaite ainsi faire de la concertation du public un processus d'information et de travail collectif sérieux et structuré, qui permettra au porteur de projet d'améliorer la qualité de celui-ci.

POUR S'INFORMER

Un communiqué de presse transmis par le maître d'ouvrage à la presse locale et aux mairies marque le début de la concertation du public.

Il permet aux riverains de prendre connaissance du projet dans ses grandes lignes et des différentes étapes du processus de concertation du public.

Afin de faciliter l'accès de tous à l'information, il est prévu différents dispositifs :

1/ **Le site internet du projet** (www.rte-france.com/fr/projet/evolution-du-reseau-electrique-dans-la-plaine-de-l-oisans-et-le-massif-de-belledonne) : il présente le projet et le dispositif de concertation. Il rassemble les documents utiles à la concertation ou produits dans le cadre de celle-ci. Il permet également de poser des questions.

2/ **La mise à disposition en mairies d'Allemont, du Bourg d'Oisans et de Livet-et-Gavet du dossier de concertation** : ce dossier présente en détail le projet, l'aire d'études, les enjeux du territoire ainsi que le processus de concertation.

3/ **Des rencontres avec les habitants** et acteurs locaux :

- Le **25 avril 2018** de 15h à 18h à la salle des votes de Rioupéroux.
- Le **27 avril 2018** de 16h30 à 19h30 à la bibliothèque d'Allemont.
- Le **28 avril 2018** de 8h à 13h au marché du Bourg d'Oisans.

POUR PARTICIPER

Plusieurs outils sont mis à la disposition du public pour lui permettre de participer à la concertation :

1/ **Le site internet** (www.rte-france.com/fr/projet/evolution-du-reseau-electrique-dans-la-plaine-de-l-oisans-et-le-massif-de-belledonne) : il permet de poser des questions, donner son avis

2/ **Les « cahiers de la concertation »** sont disponibles dans les mairies d'Allemont, du Bourg d'Oisans et de Livet-et-Gavet : ils permettent de recueillir les avis et contributions du public. Une synthèse des contributions sera retranscrite sur le site internet.

3/ **Des rencontres avec les habitants** et acteurs locaux :

- Le **25 avril 2018** de 15h à 18h à la salle des votes de Rioupéroux.
- Le **27 avril 2018** de 16h30 à 19h30 à la bibliothèque d'Allemont.
- Le **28 avril 2018** de 8h à 13h au marché du Bourg d'Oisans.

4/ **Deux ateliers de travail** ouverts à tous les volontaires autour des problématiques suivantes :

- **Atelier n°1 le 17 mai 2018** de 20h30 à 22h30 : améliorer le choix du fuseau de moindre impact grâce à la connaissance et l'expérience des usagers du territoire ;
- **Ateliers n°2 le 29 mai 2018** de 20h30 à 22h30 : proposer des mesures d'insertion environnementale pour faciliter l'intégration du poste de transformation dans l'environnement local, et améliorer la connaissance des enjeux en phase chantier en fonction de l'usage du territoire.

Ces ateliers se dérouleront à la Maison des services au public de l'Oisans – 39 avenue Aristide Briand au Bourg d'Oisans.



ET APRES LA CONCERTATION

Suite à la concertation du public, un bilan sera mis en ligne sur le site internet du projet. Il présentera les questions et les points de vue exprimés par le public ainsi que les réponses de RTE.

Ce bilan indiquera également ce que la concertation a apporté pour améliorer l'intégration du projet dans le territoire.

Ensuite, à partir des études techniques et des enseignements de la concertation, RTE proposera à la validation du préfet de l'Isère et du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, un fuseau de moindre impact, ainsi que les mesures d'insertion environnementale à mettre en place.

Un nouveau communiqué de presse transmis par le maître d'ouvrage à la presse locale et aux mairies relayera l'information sur la décision qui sera entérinée par l'Etat.